



Le + syndical

Déclaration de la CFE-CGC Transports

Rencontre avec le cabinet de Dominique BUSSEREAU Secrétaire d'Etat aux Transports

Paris le 26 mai 2008

**Fédération
CFE-CGC Transports**

Siège social
59/63, rue du Rocher
75 008 Paris

☎ : 01 55 30 13 35

☎ : 01 55 30 13 45

Monsieur le Ministre,

La CFE-CGC est satisfaite par la démarche engagée ce jour avec les organisations syndicales représentatives, dans un projet préparant les prochains enjeux européens pour les personnels du transport.

Dans ce contexte, la France doit être à l'initiative d'une Europe sociale et compétitive, basée sur une concurrence loyale et sincère.

Pour cela, la CFE-CGC propose la démarche suivante.

La CFE-CGC souhaite que la complémentarité des moyens de transports constitue une règle fondamentale.

En effet, seule cette politique de complémentarité permettra d'obtenir et de garantir individuellement au niveau de chaque Etat et collectivement au niveau de l'Europe, le respect des critères faisant référence :

- Qualité de service,
- Sécurité et sûreté,
- Respect de l'Environnement,

Ceci est, pour la CFE-CGC, la condition « sine qua non », pour instaurer un niveau social européen de qualité.

Cela suppose la mise en œuvre de divers moyens tels que :

- Harmonisation des formations professionnelles, avec des contenus communs.
- Transposition des diplômes, titres, et autres certifications professionnelles, pour une reconnaissance de ces qualifications à un niveau européen.
- Harmonisation progressive des règles sociales vers les niveaux les mieux disants.
- Harmonisation dans les transports « terrestres » des réglementations en matière de circulation (comme cela existe dans le maritime).
- Reconnaissance professionnelle par une définition européenne du statut du personnel d'encadrement.

Cette complémentarité des transports, avec pour prolongement naturel une inter-modalité maîtrisée, s'appuiera tout naturellement sur un aménagement du territoire cohérent et responsable. Cela suppose, et impérativement, une prise en charge pleine et entière de celui-ci par l'Etat, car cela relève de son droit régalien et non du seul droit du marché.

Cette démarche nécessite également une volonté politique européenne forte. La France pourra l'insuffler à ses partenaires en étendant au niveau européen les lois et orientations issues du « Grenelle de l'environnement ».

Pour cela, nous vous demandons, Monsieur le Ministre, de mettre en œuvre dès à présent une commission paritaire au niveau européen afin de contribuer et participer à la mise en place de cette politique.

A cette attention, la CFE-CGC transmettra prochainement à vos services une synthèse des sujets ayant déjà fait l'objet d'une réflexion au sein de nos instances de travail.

Contacts

Secrétaire Général

Daniel Paul ROSES

☎ : +33 625 13 55 21

✉ : transports@cfecgc.fr